

Lettre ouverte aux Ministres en charge de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants

Madame la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Monsieur le Ministre de l'éducation nationale,

L'équipe de direction de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de l'Académie de Dijon, école interne de l'Université de Bourgogne, en charge de la formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés et des conseillers principaux d'éducation, estime qu'il est de sa responsabilité de vous informer de l'opposition que suscitent, chez l'ensemble des formateurs de notre Institut réunis ce jour, les propositions que vous avez présentées récemment au sujet de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants.

Nous sommes pourtant convaincus que la formation des enseignants peut gagner en qualité en s'inscrivant dans des cursus universitaires de niveau master qui feraient converger les apports de la recherche susceptibles de nourrir cette formation et l'apport de dispositifs de formation professionnelle mis en œuvre au sein de l'IUFM depuis presque vingt ans. C'est dans cette perspective que l'an passé, les formateurs de notre Institut ont participé au travail engagé à ce sujet au sein de notre Université, en collaboration avec nos collègues des différentes UFR concernées.

Aujourd'hui, cependant, il nous apparaît que les propositions présentées le 13 novembre dernier ne réunissent pas les conditions nécessaires à l'élaboration d'une offre de formation des enseignants ambitieuse, qui serait à la hauteur des grands enjeux éducatifs du XXI^{ème} siècle.

Nous aimerions en développer les raisons :

1. Enseigner requiert d'avoir une bonne connaissance de la (ou des) discipline(s) que l'on doit enseigner.

La proposition de former tous les enseignants dans le cadre de masters monodisciplinaires, si elle peut être efficace pour les enseignants spécialisés dans l'enseignement d'une seule discipline, ne répond pas en revanche aux exigences d'une formation de haut niveau pour les nombreux enseignants en charge de l'enseignement de deux ou de plusieurs disciplines et des conseillers principaux d'éducation.

La proposition d'offrir aux futurs professeurs des écoles des masters exclusivement centrés sur le français et les mathématiques, voire des formations monodisciplinaires, ne peut permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances indispensables à l'enseignement de toutes les autres disciplines de l'école primaire (sciences, histoire géographie, éducation physique et sportive, éducation musicale et artistique, langues vivantes). Doit-on en conclure, ainsi, que la polyvalence des professeurs des écoles est remise en cause ?

2. Enseigner requiert également d'acquérir d'autres connaissances nécessaires à l'exercice du métier :

- connaissance des publics à qui l'on va enseigner et du fonctionnement des groupes ;
- connaissance des mécanismes qui sous tendent les processus d'apprentissage ;
- connaissance des conditions nécessaires à une transmission efficace des savoirs entre l'enseignant et un groupe d'élèves ;
- connaissance du fonctionnement du système éducatif.

Ce sont les apports de la recherche dans les domaines des différentes didactiques des disciplines scolaires, de la philosophie de l'éducation, de la psychologie (sociale, du développement et des apprentissages), de la sociologie et des sciences contribuant à l'analyse des politiques éducatives, qu'il faut mobiliser dans cette formation. Or les quelques « compléments de formation » envisagés

lors de l'année suivant la réussite au concours ne pourront pas répondre aux exigences de cette dimension de la formation. En effet, dans un contexte où les professeurs stagiaires auront en responsabilité des classes pour deux tiers de leur temps de travail, ils seront surtout absorbés par leurs activités de préparation de la classe, de correction des travaux d'élèves, de participation à la vie de leur établissement, donc peu réceptifs à des apports de ce type, et seront essentiellement à la recherche de solutions pratiques à leurs difficultés.

3. Enseigner requiert enfin l'apprentissage de gestes professionnels spécifiques à l'exercice du métier qui permettent :

- de concevoir des situations d'enseignement favorisant les apprentissages visés par les programmes scolaires ;
- de gérer la relation à chaque élève et au groupe dans un climat de classe propice aux apprentissages ;
- de prendre en compte les élèves dans leur diversité ;
- d'établir des relations de partenariat et de coopération avec l'ensemble de la communauté éducative.

La maîtrise de ces gestes, pour une profession qui doit sans cesse s'adapter à des contextes et des publics en constante évolution, nécessite de la part de chaque enseignant une capacité à analyser de façon efficace sa pratique professionnelle. C'est pourquoi l'acquisition de ces compétences ne peut se faire que par l'expérience progressive de l'exercice du métier, dans des cadres sécurisants à la fois pour les étudiants et pour les élèves, en s'appuyant sur des dispositifs de préparation et d'analyse encadrés par des professionnels et des formateurs aguerris.

Or, dans la réforme que vous proposez, les stages ne seront pas obligatoires pour se présenter aux concours : certains lauréats se présenteront donc devant les élèves à la rentrée suivante sans aucun contact préalable avec la réalité du métier.

Par ailleurs, les contraintes des établissements accueillant les étudiants en stage, conjuguées à celles relatives à l'organisation de masters déjà existants ne permettront pas de placer ces stages aux périodes les plus favorables à la progressivité souhaitée pour cette dimension de la formation.

La proposition de stages en responsabilité aux étudiants admissibles aux concours dans le dernier semestre, à une période où ils auront à la fois à préparer les épreuves orales du concours, à finaliser leur mémoire de fin d'année et à élaborer leur rapport de stage qui seront évalués dans le cadre du master est, de notre point de vue, complètement irréalisable. La nécessité pour ces étudiants, placés en responsabilité d'une ou de plusieurs classes, d'assurer la préparation et la conduite de classe pendant six ou huit semaines ne garantira pas les conditions optimales pour se préparer au concours.

Quant aux étudiants non admissibles, les possibilités de leur réorientation vers d'autres masters en cours d'année seront extrêmement limitées, voire impossibles, tant les spécialités de deuxième année de master sont extrêmement sélectives. De la même façon, leur proposer une insertion professionnelle dans d'autres métiers à l'issue de leur master est largement illusoire dans la mesure où ces étudiants souhaiteront, avant tout, se représenter l'année suivante aux concours.

Pour conclure, cette conception d'un cursus faisant se succéder une formation académique disciplinaire lors des masters et une formation professionnelle sur le terrain après les concours va à l'encontre de la démarche d'alternance plébiscitée depuis des années dans de nombreuses branches professionnelles comme modèle de formation.



Alors que l'Université française s'efforce de professionnaliser une partie de son offre de formation et qu'elle propose des diplômes de haut niveau en alternance dans des domaines toujours plus nombreux, serait-il raisonnable de laisser passer l'opportunité d'inscrire la formation des futurs enseignants dans cette dynamique ?

Pour toutes ces raisons, partagées par un grand nombre d'acteurs du système éducatif français, nous vous demandons, Madame et Monsieur les Ministres, de modifier en profondeur les dispositions présentées le 13 novembre en intégrant les propositions émanant de l'ensemble de la communauté universitaire formulées, notamment par les conférences universitaires, dans leur contribution au débat sur cette réforme publiée en juillet dernier.

L'équipe de direction de l'IUFM de Bourgogne.
Dijon, le 25 Novembre 2009.